

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

CARAMEL COLORANT (POUDRE)

Règlement (CE) n°1907/2006 - REACH

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit:

Nom du produit : CARAMEL COLORANT (POUDRE)

E150c (class III) et E150d (class IV)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage: caramel colorant.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison sociale : SETHNESS-ROQUETTE FRANCE Adresse : Route d'Estaires, 59660, Merville, FRANCE

Téléphone: +33 (0)3 28 50 00 50

Fax: +33 (0)3 28 50 11 55

Email: sales@sethness-roquette.com http://www.sethness-roquette.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: +33 (0)1 45 42 59 59

Société/Organisme: INRS / ORFILA http://www.centres-antipoison.net

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification du mélange : Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations.

Cette substance ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Cette substance ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les rubriques 3 et 8).

Cette substance ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2 Éléments d'étiquetage : Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations.

Aucun élément d'étiquetage n'est requis pour cette substance.

2.3 Autres dangers:

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange poussières-air inflammable/explosif.

La substance ne répond pas aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Composition:

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
CAS: 8028-89-5			100%
EC: 232-435-9			
CARAMEL (COLORANT)			

Autres données: Les Caramels Colorants sont divisés en 4 classes distinctes, en fonction des réactifs utilisés pour leur fabrication.

SETHNESS-ROQUETTE FRANCE	Original (jj/mm/aaaa) :	Révisé (jj/mm/aaaa) :	
Route d' Estaires – 59660 Merville, FRANCE	28/11/2016	06/02/2020	
IMP.AQ.04 – FDS – Caramel colorant (Poudre)			



RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1 Description des premiers secours

En cas de contact avec les yeux : Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas de contact avec la peau : Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ... Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

En cas d'ingestion: Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: En cas d'incendie, utiliser: eau pulvérisée ou brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés : En cas d'incendie, ne pas utiliser : dioxyde de carbone (CO2) et poudres.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, peut se former : monoxyde de carbone (CO) et/ou dioxyde de carbone (CO₂).

5.3 Conseils aux pompiers

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit par moyen mécanique (balayage/aspirateur) : ne pas générer de poussières.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

SETHNESS-ROQUETTE FRANCE	Original (jj/mm/aaaa) :	Révisé (jj/mm/aaaa) :
Route d' Estaires – 59660 Merville, FRANCE	28/11/2016	06/02/2020
IMP AO M = EDS = Caramel colorant (Poudre)		



RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulée la substance.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Prévention des incendies: Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés : Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Equipements et procédures interdits : Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la substance est utilisée.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Emballage:

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Types de conditionnements recommandés : Sacs

Matériaux de conditionnement appropriés : Plastique, Papier.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Concentrations moyennes en poussières de l'atmosphère inhalée :

poussières totales : VME = 10 mg/m3poussières alvéolaires : VME = 5 mg/m3

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :





Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection des yeux / du visage : Eviter le contact avec les yeux. Avant toute manipulation de poudres ou émission de poussières, il est nécessaire de porter des lunettes masque conformes à la norme NF EN166.

Protection respiratoire: Eviter l'inhalation des poussières. Type de masque FFP: Porter un demi-masque filtrant contre les poussières à usage unique conforme à la norme NF EN149.

SETHNESS-ROQUETTE FRANCE Original (jj/mm/aaaa) : Révisé (jj/mm/aaaa) :

Route d' Estaires – 59660 Merville, FRANCE 28/11/2016 06/02/2020

IMP.AQ.04 – FDS – Caramel colorant (Poudre)

PAGE 3 OF 6



RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique : Poudre. Couleur : Brun foncé. Odeur : Caractéristique.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH en solution aqueuse: 2.0 - 5.0

pH: Non concerné.

Intervalle de point d'éclair : Non concerné. Pression de vapeur (50°C) : Non concerné.

Densité: < 1

Hydrosolubilité: Soluble. > 500 g/L

9.2 Autres informations

Explosivité - température d'auto-inflammation : $\sim 400 \, ^{\circ}\text{C}$ (nuage) / Godbert-Greenwald - 360 $^{\circ}\text{C}$ (couche de 5 mm) / $\sim 281 \, ^{\circ}\text{C}$ (produit en dépôt).

Explosivité - énergie minimale d'ignition : 300 - 1000 mJ.

Explosivité - VMP (vitesse de montée en pression) : ~ 459 bar/s.

Explosivité - Pmax (pression max): ~ 8.9 bar.

Explosivité - Kst (indice d'explosion de poussières) : ~ 125 bar/s.

Explosivité - classe d'explosion : st 1.

Explosivité - humidité : ~ 4%.

Explosivité - taille des particules : ~ 42 µm.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2 Stabilité chimique

Cette substance est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4 Conditions à éviter

Éviter : la formation de poussières.

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des : agents oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former : monoxyde de carbone (CO₂).

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Aucune donnée n'est disponible.

Substances

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

SETHNESS-ROQUETTE FRANCE	Original (jj/mm/aaaa) :	Révisé (jj/mm/aaaa) :
Route d' Estaires – 59660 Merville, FRANCE	28/11/2016	06/02/2020
IMP.AQ.04 – FDS – Caramel colorant (Poudre)		



RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur la substance.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit métabolisé par les organismes.

12.4 Mobilité dans le sol

Peut contribuer à une demande biochimique en oxygène (DBO) et une demande chimique en oxygène (DCO).

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

Réglementation allemande concernant la classification des dangers pour l'eau (WGK) :

Nicht wassergefährdend (VwVwS vom 27/07/2005, KBws): Ne comporte pas de danger pour l'eau.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets de la substance et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

Méthodes de traitement des déchets : Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets: La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés: Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage transport.

- 14.1 Numéro ONU: -
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: -
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport : -
- 14.4 Groupe d'emballage : -
- 14.5 Dangers pour l'environnement : -
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : -

SETHNESS-ROQUETTE FRANCE	Original (jj/mm/aaaa) :	Révisé (jj/mm/aaaa) :
Route d' Estaires – 59660 Merville, FRANCE	28/11/2016	06/02/2020
IMP.AQ.04 – FDS – Caramel colorant (Poudre)		



RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (CE) n° 487/2013.
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (CE) n° 758/2013.
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (CE) n° 944/2013.
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (CE) n° 605/2014.
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (CE) n° 1297/2014.

Informations relatives à l'emballage : Aucune donnée n'est disponible.

Dispositions particulières : Aucune donnée n'est disponible.

Réglementation allemande concernant la classification des dangers pour l'eau (WGK) :

Nicht wassergefährdend (VwVwS vom 27/07/2005, KBws): Ne comporte pas de danger pour l'eau.

 $Syst\`eme normalis\'e am\'ericain d\'identification des dangers pr\'esent\'es par le produit en vue des interventions d\'urgence (NFPA 704):$

NFPA 704 Label: Santé=1 Inflammabilité=1 Instabilité/Réactivité=0 Risque spécifique=none



15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à cette substance et non pas comme une garantie des propriétés de celle-ci.

Abréviations:

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG: International Maritime Dangerous Goods. **IATA**: International Air Transport Association.

OACI: Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID: Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK: Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).

PBT: Persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB: Très persistante et très bioaccumulable. SVHC: Substance of Very High Concern.

Prepared by: Sethness-Roquette France

SETHNESS-ROQUETTE FRANCE	Original (jj/mm/aaaa) :	Révisé (jj/mm/aaaa) :
Route d' Estaires – 59660 Merville, FRANCE	28/11/2016	06/02/2020
IMP.AQ.04 – FDS – Caramel colorant (Poudre)		